

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MARS 2015

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 15

-votants 15

L'an deux mil quinze, le 12 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 5 mars 2015.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs Gérard FALCONNET, David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Jérôme GUICHARD, Mesdames Sylvie HENNE, Nathalie HURSTEL, Agnès KLINGELSCHMITT, Delphine LALIN, Monsieur Serge MARCHAL, Madame Fanny ROBILLOT, Messieurs Bernard RAPENNE, Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Madame Fanny ROBILLOT a été élue secrétaire de séance.

20150312/001 - Subvention CCAS

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 4 000 € au CCAS pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 000 € au CCAS au titre de l'année 2015.

20150312/002 - Dotation Syndicat Omnisports du Grand Couronné

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une dotation au Syndicat Omnisports du Grand Couronné chaque année. Cette dotation est de 11 € par habitant sans augmentation depuis 2008.

Par courrier en date du 25 février 2015, le président du SOGC demande que cette dotation passe à 12 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la dotation soit de 12 € par habitant.

20150312/003 – Proposition de rachat par la Banque Postale de l'emprunt E4 du Crédit Agricole

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 96 874.96 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des solutions générales version CG-LBP-2015-04 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 96 874.96 €
Durée du contrat de prêt : 12 ans et 6 mois
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 96 874.96 €
Versement des fonds : à la demande des l'emprunteur jusqu'au 11/05/2015 avec versement automatique à cette date
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé d'intérêts : autorisé à une date d'échéance pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 350.00 €

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Questions diverses :

- Travaux route de Nomeny
- Débat d'orientation budgétaire
- Titularisation du personnel
- Chantier international
- Achat d'un broyeur